

ENVOI PAR COURRIEL

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à
Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-
de-Jésus

Québec, le 29 octobre 2015

6211-24-077

Madame Viviane Maraghi
Systèmes d'énergie renouvelable Canada inc.
300, Léo Pariseau, suite 2516
Montréal (Québec) H2X 4B3

Objet : Projet de parc éolien du Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et
 Sacré-Cœur-de-Jésus

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 20 et 21 octobre sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous demande les documents suivants et vous soumet les questions suivantes :

1. Durant les audiences, vous avez mentionné que le facteur de capacité des éoliennes du parc Mont Ste-Marguerite serait de 36 %. Ce facteur devrait-il évoluer dans le temps et, le cas échéant, cette évolution devrait-elle avoir une influence sur la quantité d'électricité produite sur une base annuelle et sur les revenus de la vente d'électricité?
2. Veuillez produire un tableau résumant les retombées collectives du projet sous forme d'impôts et de taxes de ventes fédéraux et provinciaux.
3. En ce qui concerne le comité de développement éolien qui aurait participé à la phase préparatoire du projet de parc éolien du Mont Ste-Marguerite, veuillez préciser à la commission de quelle façon ont été choisis sa structure et ses participants, quelle était sa mission et comment il a contribué à la définition du projet?
4. Le propriétaire du Mont Radar projette de réserver une partie de ses terrains à du développement immobilier. De quelle façon, la présence d'éventuelles résidences a-t-elle été prise en compte dans la configuration du parc éolien du Mont-Ste-Marguerite?
5. À la page 27 du document PR3.4 vous mentionnez que vous comptez développer, en consultation avec les producteurs acéricoles et la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, des stratégies qui devraient permettre de réduire l'impact du projet sur les activités acéricoles. Si vous avez conclu une entente en ce sens, la commission voudrait en obtenir copie.

6. En ce qui concerne la phase de construction du parc éolien du Mont Ste-Marguerite, vous avez déclaré que les travailleurs et les véhicules lourds accèderaient au chantier par l'un ou l'autre des quatre points d'accès prévus. Veuillez déposer à la commission un tableau qui présente, pour chacune des principales phases des travaux, le nombre de véhicules qui, en moyenne et sur une base quotidienne, circuleraient par chacun de ses points d'accès.
7. À la page 66 du document PR6, le ministère de la Sécurité publique pose les questions suivantes et pour lesquelles la commission souhaite obtenir des réponses :
8. La sécurité publique semble accorder une haute importance à la notion d'urgence majeure, notion que le promoteur n'aborde d'aucune façon dans son plan d'urgence préliminaire. La sécurité publique pose les questions suivantes à cet effet :

Q1- Comment le promoteur définit-il une urgence majeure ?

Q2- Y a-t-il concordance entre une urgence majeure et un risque majeur? Quelles sont les différences en termes de gestion des opérations avec les intervenants responsables entre ces deux situations?

Q3- Quels sont les risques ou événements rattachés au déclenchement d'une urgence majeure?

Q4- Le promoteur peut-il identifier et cartographier les vulnérabilités (résidences, puits, autres bâtiments, infrastructures...) à risque d'impact en cas d'urgence majeure?

Q5- A quelle distance la plus proche se situent les vulnérabilités qui sont à risque d'urgence majeure?

Q6- Est-ce que, dans le plan d'urgence, le promoteur prévoit des mesures d'alerte et d'intervention en cas de feux de broussaille et de forêt? Et si oui, quelles sont-elles?

9. La commission souhaite que vous lui fournissiez plus de détails en ce qui concerne la garantie financière prévue pour le démantèlement du parc éolien du Mont Ste-Marguerite et sur les exigences d'Hydro-Québec à cet égard.
10. En plus des emplacements prévus pour les 46 éoliennes du parc du Mont Ste-Marguerite, vous avez prévu des positions de réserve en cas de déplacement d'une éolienne. Quelle est la démarche prévue pour évaluer les impacts éventuels de l'implantation d'une éolienne vers l'une ou l'autre de ces positions?
11. Pour la phase de construction du parc éolien, est-il prévu de mettre sur pied un bureau de projet ou une structure analogue qui se rapporterait régulièrement aux actionnaires municipaux et privés de Parc éolien Mont-Sainte-Marguerite Inc? De même, y aurait-il une structure équivalente pour les phases subséquentes du projet?
12. Un citoyen souhaite obtenir des informations sur les impacts potentiels du parc éolien projeté sur une exploitation agricole (Ferme Léo-Paul Lachance S.E.N.C. (lot 4 220 065)). Plus particulièrement :

Question 1

Pour votre information, nous sommes les propriétaires d'une ferme en activité qui loue ses terrains pour de l'élevage de bovins et qui exploite une érablière (une des rares terres encore active dans le rang Ste-Marguerite, Saint-Séverin). Nous louons la partie exploitable de la ferme et les bâtiments. Une quarantaine de bovins y trouve leurs nourritures et sont hébergés à l'année.

Or, les animaux iront paître à quelques centaines de mètres (entre 100 et 200 m.) de l'éolienne la plus près. De plus, nous avons deux résidences, sises au 1000 et 1010 Rang Sainte-Marguerite, - dont une occupée à l'année et la seconde le sera prochainement - qui sont situées approximativement à moins de un (1) kilomètre d'une éolienne.

Lors de l'audience du 20 et 21 octobre dernier, plusieurs personnes ont pris la parole pour manifester leurs craintes concernant le bruit, les vibrations, les ultrasons, etc... et pour questionner les impacts sur la santé publique. Ainsi, comme nous serons véritablement parmi les personnes les plus touchées, pouvons-nous connaître exactement à quels risques nous serons exposés ? De plus, quels sont les risques et impacts prévisibles actuellement, et dans le futur, et quelle assurance pouvons-nous obtenir que le fait d'habiter à si courte distance d'une éolienne n'aura pas d'effets néfastes sur notre santé et celle de mes fils et leur famille qui reviendront sur la ferme dans les années à venir, comme ce fût le cas depuis plusieurs générations ?

Question 2

De plus, nous sommes inquiets à l'effet que les travaux qui auront cours sur les terres adjacentes à la nôtre pourraient avoir comme impact sur nos activités acéricoles. En effet, nous croyons que la disparition possibles des milieux humides avoisinants et la redirection des eaux de ces terres entraînent le déversement d'une grande quantité d'eau qui pourrait entraîner l'inondation et l'érosion d'une partie de l'érablière. Si c'est le cas, cette pratique pourrait entraîner le dépérissement des arbres et nous causer des préjudices importants.

Quelles sont les travaux prévus, s'il y en a, pour éliminer les impacts et nous permettre de conserver l'intégralité des terrains ?

Autres questions d'un citoyen :

Question 1

Est-ce que des études géotechniques de sous-sol ont été conduites afin d'identifier les possibles fractures dans le roc sur lesquelles pourraient se retrouver les éoliennes projetées? Si oui, produire les documents pertinents.

Question 2

Qu'entend faire le promoteur pour s'assurer que les exploitants des érablières munies de tubulures pourront repérer les fuites dans le réseau de tubulures malgré le bruit produit par les éoliennes en exploitation? Une façon reconnue de le faire rapidement est en entendant un sifflement caractéristique, mais faible, provenant des tubulures.

Vos réponses doivent être acheminées, le plus tôt possible, et ce, afin d'alimenter les centres de consultation permettant ainsi au public d'obtenir l'information nécessaire à la rédaction de leurs mémoires. Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici 30 octobre 2015.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission